

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Date de la convocation : 03 septembre 2026

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date d'affichage : 03 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de TREMEVEN, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LIENNEL, Maire.

Présents : Mmes PENVEN Adeline, FOEZON Lauryane, LE BOZEC Manon
MM. LIENNEL Yves, RANNOU Jérôme, VARIN Alain, MASCLEF Olivier, LE LOUARN Mickaël, LE TROADEC Stéphane

Absent :

Absent excusé : Mme LE PEN Alizée,

Pouvoirs : Mme LE PEN Alizée à Mme PENVEN Adeline

Secrétaire de séance : LE LOUARN Mickaël

D2026/44 : DEVIS ADAC

M le Maire présente le projet proposé pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales à St-Jacques et rénover la route de St-Jacques à toul ar pry, en concertation avec l'ADAC.

Le programme est à réaliser en 2 temps: courant de l'hiver pour l'assainissement de la route, et au printemps pour le programme de voirie. Une consultation des entreprises est programmée courant Octobre.

Le 1er projet est l'assainissement de la route sur la portion allant du carrefour de Kermarquer à St-Jacques puis au printemps, un entretien de la voirie de St-Jacques à toul ar pry.

L'ADAC soumet un nouveau devis d'accompagnement de 1250€ HT comprenant la modification et la rédaction du programme complémentaire (entretien de la voirie), les relevés terrain et la réalisation des métrés détaillés, la rédaction du marché de travaux, l'analyse des offres et la participation à la réunion de démarrage avec l'entreprise retenue.

Le conseil municipal délibère, à l'unanimité :

VALIDE le projet

VALIDE le nouveau devis de 1250€ HT

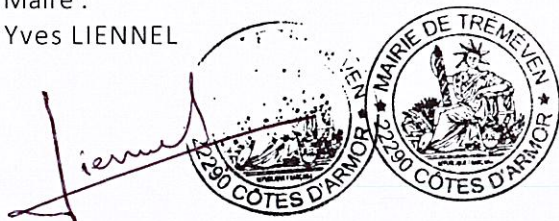
AUTORISE M le Maire à lancer les consultations des entreprises, accompagné par l'ADAC,

AUTORISE M le Maire à solliciter la subvention « contrat de territoire » auprès du conseil départemental.

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :

Fait et délibéré à TREMEVEN
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire :
M Yves LIENNEL



Le secrétaire de séance :

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized letters, likely 'S S', written over a horizontal line.

Le Maire :
M Yves LIENNEL



Le secrétaire de séance :

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized letters, likely 'S S', written over a horizontal line.